



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Département de l'environnement



# Plan national pour la protection de la nature (PNPN)

## Plans d'actions espèces



### Plan d'action **Agrion de mercure** *Coenagrion mercuriale*

Auteur  
Ecotop – Roland Proess

Septembre 2009

## **Ebauche d'un « Plan d'action espèce (PAE) » pour *Coenagrion mercuriale* (l'agrion de mercure)**

### **Distribution géographique**

Actuellement 1 population connue au Grand-Duché de Luxembourg :

- Le long du Wollefsbach au sud-ouest d'Useldange

### **Statut**

- Statut Liste rouge luxembourgeoise: CR (menacé d'extinction)
- Espèce de l'annexe II de la directive habitat (92/43/CEE)
- Espèce de l'annexe II de la convention de Berne

### **Habitat**

En Europe centrale *Coenagrion mercuriale* colonise presque exclusivement les plaines. Ses biotopes préférés sont de petits ruisselets et ruisseaux (0,6-1,2 m de largeur) à courant lent, peu profonds (< 20 cm de profondeur d'eau), bien ensoleillés, présentant une abondante végétation aquatique et/ou riveraine (hauteur préférée : 20-40 cm) et des eaux riches en calcaire. L'Aggrion de Mercure est lié aux tronçons de rivière qui sont directement influencés par des sources et qui par conséquent ne gèlent pas en hiver. Les plantes caractéristiques des stations à *Coenagrion mercuriale* sont: *Sium erectum*, *Nasturtium officinale*, *Veronica beccabunga*, *Callitriche* spp., *Elodea canadensis*, *Ranunculus trichophyllus*, *Potamogeton natans*, *Mentha* sp., *Juncus* sp., *Carex* sp., *Glyceria* sp. L'Aggrion de Mercure colonise surtout les eaux oligosaprobies (classe I) à béta-mésosaprobe (classe II) et évite les eaux polluées (classes III et IV) (Sternberg et al. 1999).

### **Facteurs de déclin**

- modification de la morphologie des cours d'eau (canalisation, rectification, recalibrage, reprofilage, ...)
- modification du régime hydrique des cours d'eau (drainage, captages des sources, rectification, curage,..)
- dégradation de la qualité physico-chimique de l'eau (engrais, biocides, déjections du bétail, rejets domestiques..)

- destruction de la végétation aquatique et/ou riveraine (piétinée et/ou brouté par le bétail, fauchage, curage, transformation des prés et prairies en terre labourée)
- plantation trop dense de ligneux le long des cours d'eau et/ou boisement spontané (succession naturelle) conduisant à des secteurs trop ombragés évités par l'espèce
- dépôt de déchets ou de matières inertes le long ou dans les cours d'eau

### **Actions actuelles**

- en 2007 essai de conclure des contrats biodiversité avec les propriétaires riverains du Wollefsbach (sans succès d'après les informations de Monsieur F. Klopp de la station biologique de l'ouest).

### **Objectifs stratégiques**

- maintenir le Wollefsbach dans un état favorable à l'espèce et garantir ainsi sa survie au Grand-Duché de Luxembourg.
- en général préserver les petits ruisselets et ruisseaux qui ont gardé un caractère naturel et améliorer la structure et la qualité d'eau des autres.

### **Objectifs de gestion**

- maintenir le Wollefsbach dans son état actuel. Toute destruction de la végétation riveraine et/ou aquatique, toute dégradation de la qualité de l'eau et toutes autres mesures susceptibles d'influencer la structure des berges ou l'écoulement sont à éviter.
- éviter aussi bien un arrêt qu'une intensification de l'exploitation agricole riveraine. Un arrêt de l'exploitation pourrait favoriser le développement d'une végétation herbacée trop haute et trop dense voire le développement d'une végétation ligneuse et par conséquent causer un ombrage croissant défavorable au développement de *Coenagrion mercuriale*. Une intensification de l'exploitation agricole (augmentation de la densité du bétail, augmentation de la quantité d'engrais et de biocides, transformation des prés et prairies en terre labourée) dans les environs immédiats ou en amont (source du Wollefsbach) pourrait détruire la végétation riveraine et aquatique et dégrader la qualité de l'eau.

## **Actions**

### **Mesures ponctuelles:**

Informers les riverains du Wollefsbach de la présence, de la rareté et de la nécessité de protection de la population de *Coenagrion mercuriale* et essayer de conclure des contrats biodiversité (travail réalisé par la station biologique de l'ouest en 2007).

### **Mesures régulières :**

Afin de surveiller l'évolution de la population de *Coenagrion mercuriale* le long du Wollefsbach, un inventaire régulier (2-3 passages par année) sera nécessaire. Le but de cet inventaire sera :

- de vérifier la reproduction de l'espèce par l'observation et le comptage d'individus juvéniles et/ou d'exuvies
- de compter le nombre de mâles adultes présents le long du ruisseau (par tronçons de 100 mètres)
- de faire une description du ruisseau (état des berges, état et développement de la végétation, état des environs, ..) et de noter tout changement susceptible d'avoir une influence sur la population de *Coenagrion mercuriale*

Le temps nécessaire pour le travail de terrain et la rédaction d'un rapport succinct est estimé à 2 jours par année.

### **Mesures d'aménagement:**

Actuellement pas de mesures d'aménagement à envisager

## **Bibliographie**

Sternberg K., Buchwald R. & Röske W. (1999). *Coenagrion mercuriale* (Charpentier, 1840). Helm-Azurjungfer. In: Sternberg K. & R. Buchwald (1999) (Hrsg.). Die Libellen Baden-Württembergs, Band 1. Verlag Eugen Ulmer, Stuttgart: 255-270.